

**Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 12 novembre 1996, intitulée: «Réduire les intérêts de la dette».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter une étude complète relative à l'utilisation du swap d'intérêts pour une partie des emprunts de la Ville de Genève, débouchant sur une proposition de stratégie maîtrisée de gestion du passif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a répondu à cette motion par le biais de la réponse donnée à la motion M-515 du 13 septembre 2005.

A cette réponse se sont ajoutées des séances d'information aux conseillers municipaux dispensées par les membres de la Direction du département des finances les 25 octobre 2003 et 29 janvier 2004.

Toutefois, il est néanmoins utile de préciser qu'il n'est pas possible de renégocier des conditions d'emprunts sans en assumer l'entier des coûts tel que demandé dans le texte de la motion. En effet, lorsqu'un taux est fixé, il est contraignant, et ce de manière favorable pour l'emprunteur en cas de hausse de taux, ou de manière défavorable en cas de baisse de taux. Cette remarque vaut également pour les marges de crédit.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Pierre Muller*

Le 4 avril 2007.